

NOM : _____ PRENOM : _____

Né(e) le : _____ NOM ET PRENOM REPRESENTANT LEGAL : _____

MAIL : _____ TEL. ELEVE : _____

TEL. POUR GROUPE WHATSAPP ET TRANSMISSION D'INFOS : NOM PRENOM _____ TEL _____

ADRESSE : _____ NPA : _____ LOCALITE : _____

DATE DU 1ER COURS D'ESSAI : _____ DATE DU 2^E COURS D'ESSAI : _____

⇒ Rabais famille 10% Nom et prénom : _____

⇒ Le chèque-famille de la Commune de Collombey remis en date du : _____

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
Salle Los Angeles	Salle New-York	Salle Los Angeles	Salle New-York	Salle Los Angeles	Salle New-York	Salle Los Angeles	Salle New-York	Salle Los Angeles	Salle New-York
17H00-18H00 Contemporain dès 13 ans Faustine ☐	17H00-18H00 Hip-Hop All styles dès 10 ans Loic ☐	16H45 - 17H45 Contemporain dès 7 ans Lilla ☐	16H45-17H45 Hip-Hop moyen dès 10 ans Antony ☐	15H00-16H00 Dance for Fun 2 5 - 6 ans Lilla ☐	15H15-16H00 Hip-Hop 6 - 7 ans Céline ☐			16H45 - 18H15 Championnats* Soul Steps Lilla ☐	16H45 - 17H45 Afro dès 10 ans Yves ☐
18H00 - 19H00 Classique dès 9 ans Faustine ☐	18H00-19H00 Développement pers. Freestyle Loic ☐	17H45-18H45 Contemporain dès 11 ans Lilla ☐	17H45 - 18H45 Hip-Hop dès 13 ans Antony ☐	16H00 - 16H45 Dance for Fun 1 3 - 4 ans Lilla ☐	16H00-17H00 Hip-Hop 8 - 9 ans Céline ☐	18H00 - 18H45 Préparation physique dès 13 ans Faustine ☐	17H45 - 18H45 Hip-Hop Formation dès 9 ans Xyria ☐	18H00- 19H30 Championnats* Story Tellers Lilla ☐	17H45-18H45 Afro dès 13 ans Yves ☐
19H00-20H00 Commercial dès 14 ans Julie ☐	19H00 - 20H00 Commercial Adultes Valentin ☐	19H00-20H00 Lyrical dès 13 ans ou sél.* LDS COMPANY Lilla ☐	19H00 - 20H00 Hip-Hop Adultes Débutants dès 25 ans ☐		17H00 - 18H00 Hip-Hop Formation* dès 9 ans Ylenia ☐	18H45-19H45 Technique académique (dès 9 ans) Faustine ☐	18H45-19H45 Hip-Hop Formation dès 13 ans Xyria ☐		19H00-20H00 Hip-Hop +35 ans 1x par mois Letitia ☐
	20h00 - 21h15 Modern Jazz Adultes Valentin ☐				18H00 - 19H15 Championnats* MiniMoovers Ylenia ☐	19H45 - 21H00 Contemporain Adultes Faustine ☐	19H45-21H00 Championnats* ONYX Xyria ☐		05.09.25 03.10.25 14.11.25 12.12.25 16.01.26 06.02.26 06.03.26 17.04.26 01.05.26 12.06.26
					19H15 - 20H30 Championnats* Moovers Ylenia ☐		*sur sélection		

Facturation au prorata, selon la date du 1er cours et en fonction du nombre total dans la semaine

Les tarifs de la saison sont valables pour la période de septembre à juin (10 mois de danse)

Durée du cours	Paiement par mois	Paiement pour la saison en 1 fois
45 min/semaine	☐ 60.00	☐ 550.00
1h00/semaine	☐ 70.00	☐ 650.00
1h15/semaine	☐ 85.00	☐ 800.00
1h45/semaine	☐ 115.00	☐ 1100.00
2h00/semaine	☐ 133.00	☐ 1280.00
2h15/semaine	☐ 150.00	☐ 1450.00
2h30/semaine	☐ 175.00	☐ 1700.00
3h00/semaine	☐ 199.00	☐ 1950.00
3h15/semaine	☐ 210.00	☐ 2050.00
Pass illimité	☐ 230.00	☐ 2200.00



⇒ ☐ HIP-HOP+35 ANS / ☐ 180.00 pour la saison / **10 VENDREDIS / 19H00-20H00**

05.09.25 - 03.10.25 - 14.11.25 - 12.12.25 - 16.01.26 - 06.02.26 - 06.03.26 - 17.04.26 - 01.05.26 - 12.06.26

ATTENTION !!!! Par ma signature, j'atteste avoir lu et accepté le règlement intérieur :

Date : _____ Signature : _____

(Représentant légal pour mineurs)

Article 1 - Inscription au sein du Let's Dance Studio

Les cours sont dispensés du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 26 juin 2026, hors vacances scolaires et jours fériés du Canton du Valais.

Article 2 - Cotisations Le premier versement devra se faire avant le commencement des cours

Le prix des cours a été établi sur la base d'un forfait annuel. Pour les paiements mensuels vous recevrez les factures par mail à la fin du mois d'avant et celle-ci sera à régler avant le début du mois suivant. **Le contrat peut être résilié en tout temps en respectant un préavis de 3 mois. La résiliation doit être fait par écrit à la Direction.** Les cours manqués ne justifient aucun remboursement ni déduction de cotisations, cependant ceux-ci peuvent être rattrapés durant la semaine.

En cas d'absence justifiée par un certificat médical (maladie, accident, grossesse), les cours pourront être remplacés ou reportés sur l'année suivante. Aucun remboursement n'est envisageable.

Article 3 - Consignes pendant les cours

Les téléphones portables doivent être mis en mode « silencieux » pendant toute la durée de présence dans l'école. Le scrolling et les conversations à plein volume dans les locaux communs est strictement interdit !!!

L'accès aux hall, vestiaires, sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.

Les parents sont priés d'attendre leurs enfants dans le corridor ou en bas de l'immeuble.

L'élève s'engage à respecter les installations, les heures de début et de fin de cours et l'interdiction de chewing-gum ou bonbons durant les cours.

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles. Aucune boisson sucrée n'est autorisée durant les cours et à l'intérieur des locaux.

Tout manque de respect vis-à-vis d'un professeur durant les cours sera sanctionné.

En cas de récidive, la Direction se réserve le droit d'exclure l'élève momentanément ou définitivement des cours. L'exclusion temporaire ou définitive ne remet pas en cause le paiement de la cotisation. Le mois de la période où l'exclusion aura été prononcée sera dû.

Article 4 - Responsabilité

Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables des faits ou leurs représentants.

L'élève doit obligatoirement être au bénéfice d'une assurance personnelle.

Le Let's Dance Studio décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux élèves de ne laisser aucune valeur dans les vestiaires.

Le Let's Dance Studio se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors des salles de cours, des vestiaires et autres locaux extérieurs utilisés pour des répétitions et des représentations (exemple : parking, route...).

L'élève doit demander l'aval de la direction pour danser avec d'autres écoles ou dans d'autres spectacles.

Article 5 - Droit à l'image

Le Let's Dance Studio se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit. Si vous ne désirez pas que nous utilisions les photos de votre enfant ou vos photos, merci d'en informer la direction par mail à INFO@LETSDANCESTUDIO.CH.

Article 6 - Tenue règlementaire obligatoire

La tenue doit être conforme à la discipline et se rapporter aux exigences du professeur.

Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue règlementaire. **Les bijoux sont interdits et les cheveux doivent être attachés pour toutes les disciplines.**

Article 7 - Présence et absence des élèves

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue par téléphone ou sms au professeur concerné.

Le professeur notera systématiquement en début de cours ou répétition les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur. En cas de pandémie, les cours seront dispensés par zoom (en ligne) aucun cours ne sera remboursé

Article 8 - Absence du professeur

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par celui-ci. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Lorsque les cours ou répétitions n'ont pas lieu, le professeur n'est pas responsable des élèves et il ne sera pas assuré de remplacement pour les élèves.

Article 9 - Spectacles, représentations et répétitions

Les costumes, maquillages, accessoires sont à la charge des parents.

La présence des élèves à toutes les répétitions et représentations du spectacle est obligatoire.

Ces représentations seront payantes y compris pour les familles d'élèves. Les élèves ne sont pas rémunérés.

Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions, essayages, déplacements au théâtre.

Le planning des répétitions est généralement communiqué un mois à l'avance.

Par soucis d'organisation et du maintien de la surveillance et de la sécurité des élèves, il peut être demandé aux parents une aide bénévole en coulisse.

Durant le spectacle, les élèves sont tous gardés en coulisses. Il est strictement interdit aux élèves de sortir sans autorisation. Les élèves s'engagent à respecter le silence et la discipline.

Article 10 - Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Vacances 2025/2026

	Début des congés	Reprise des cours
Automne	Mercredi 15.10.2025 (soir)	Lundi 27.10.2025 (matin)
Noël	Vendredi 19.12.2025 (soir)	Lundi 05.01.2025 (matin)
Carnaval	Vendredi 13.02.2026 (soir)	Lundi 23.02.2026 (matin)
Saint-Joseph	Jeudi 19.03.2026	
Pâques	Jeudi 02.04.2026 (soir)	Lundi 13.04.2026 (matin)
Ascension	Mercredi 13.05.2026 (soir)	Lundi 18.05.2026 (matin)
Fin de la saison	Vendredi 26.06.2026 (soir)	